



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/12/Add.1
24 octobre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-cinquième réunion
Bali, Indonésie, 13 – 17 novembre 2011

Addendum

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS APPROUVÉS COMPORTANT DES
EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Le présent document est émis pour :

- **Ajouter** les paragraphes suivants :

Chine : Plan sectoriel pour l'élimination des utilisations de SAO comme agents de transformation (phase II) et de la production de CTC correspondante (rapport de vérification 2010 et 2009-2010) (Banque mondiale)

Chine : Élimination de la production et de la consommation de CTC pour les agents de transformation et autres utilisations non identifiées (phase I) (rapport de vérification 2010) (Banque mondiale)

1. La Banque mondiale présente à la 65^e réunion, au nom du gouvernement de la Chine, quatre documents en relation avec la production et la consommation de SAO dans des utilisations d'agents de transformation :

- (a) Le rapport de vérification de 2010 de la consommation de CTC pour le Plan sectoriel des agents de transformation – Phase I (PA I) ;
- (b) Le rapport de vérification de 2010 de la consommation de CTC pour le Plan sectoriel des agents de transformation - Phase II (PA II) ;
- (c) Le rapport de vérification pour la production de CTC pour la PA I ; et
- (d) Le rapport périodique de mise en œuvre pour le programme annuel 2009-2010 du Plan sectoriel PA II.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

2. Toutes les tranches de financement au titre de la PA II ont été décaissées et le programme mis en œuvre. Les activités restantes de surveillance et de soutien sont réalisées à l'aide des fonds de la PA I.

3. La Banque mondiale avait changé, en comparaison avec les précédents rapports, le format du rapport de vérification concernant la production et la consommation de CTC comme agent de transformation en Chine. La Banque mondiale avait auparavant engagé des consultants externes ayant le mandat de réaliser en toute indépendance la vérification, spécifié la date à laquelle les visites aux entreprises avaient lieu et assuré que la vérification était détaillée et complète. Le modèle révisé utilisé pour le rapport fournit un exposé détaillé de la situation actuelle dans de nombreuses entreprises, bien que le rapport ne précise pas toujours clairement quelles informations reposent sur les observations faites et quelles sont celles fournies par une ou plusieurs parties prenantes. Une bonne partie des informations du rapport a été observée et compilée par ce qui est désigné comme étant l'équipe de la Banque mondiale et d'autres parties proviennent du MEP-FECO. Le contenu de l'information est de qualité et détaillé. Toutefois, le Secrétariat a constaté que plusieurs entreprises ayant connu des changements en 2010, tels que la clôture d'installations ou une conversion, n'avaient pas fait l'objet d'une visite. Répondant à une question à ce sujet posée par le Secrétariat, la Banque mondiale a fait savoir que tandis que dans certains cas mis en question par le Secrétariat des visites avaient eu lieu, dans d'autres elles étaient prévues dans un futur proche.

4. La Banque mondiale a également fait savoir que l'approche différente prise était basée sur le développement de la technologie de conversion du CTC, le durcissement du système juridique pour les utilisateurs du CTC limitant les utilisations de cette substance à celle de matière première et aux utilisations autorisées par le FECO, et le fait que le chloroforme fait maintenant l'objet d'une demande élevée et que le passage du CTC au chloroforme est une option attractive au plan financier pour les producteurs de chlorométhane en comparaison avec la vente de CTC pour des usages réglementés. La Banque a indiqué que, du fait que la vérification de 2010 est la dernière dans le cadre de l'Accord, il serait tout à fait dans l'intérêt du FECO d'avoir un système actualisé lui permettant de poursuivre ces responsabilités de surveillance dans l'avenir. La Banque a également fait savoir que tous les producteurs de CTC en Chine, de même que les trois entreprises de la PA I et plus de 25 % des entreprises de la PA II ont été soumises à des vérifications sur place.

5. Tous les rapports présentés par la Banque mondiale en tant que rapport de vérification, c.-à-d. le rapport sur la phase I de l'élimination des agents de transformation (PA I), le rapport de la phase II (PA II) et le rapport concernant la production contenaient de nombreuses observations spécifiques aux entreprises. Pour toutes les entreprises incluses dans les rapports, la vérification suit les flux de matières, contrôle les soldes des matières, fait des observations sur le fonctionnement de l'installation produisant ou consommant du CTC, indique les stocks en début et en fin d'année ainsi que la production et/ou à la consommation respective de CTC durant l'année. La méthodologie de vérification pour chacune des entreprises est dans les grandes lignes en accord avec les méthodologies observées au cours des années précédentes, mais varie au niveau des détails. Le Secrétariat comprend d'après les informations fournies que la Chine tout comme la Banque mondiale a entrepris un examen sérieux pour contrôler l'état actuel de la production et de la consommation de CTC en Chine. Ce contrôle laisse clairement apparaître que les limites de la production et de la consommation de CTC ont été observées. Les résultats figurent au Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Résultats des rapports de vérification fournis

Année	tonnes métriques		tonnes PAO					
	Production		Consommation		Production		Consommation	
	Total	Pour usages réglementés	PA I	PA II	Total	Pour usages réglementés	PA I	PA II
Exigences du Protocole de Montréal	s.o.	4 065*	200	904	s.o.	4 471*	220	994
Limites selon l'Accord	s.o.**	4 065*	200	904	s.o.**	4 471*	220	994
Niveaux vérifiés***	66 955****	0	179*****	0	73 651****	0	197	0

* Pour les besoins domestiques de base d'autres Parties visées à l'Article 5

** Pas de limites pour les utilisations en tant que stocks en vue de produire des substances n'étant pas des SAO ; limite de 12 217 tonnes PAO (11,106 TM) pour les utilisations en tant que stocks pour produire des SAO

*** « Niveaux vérifiés » suit les rapports utilisant le terme au sens de « vérification » et n'est donc pas synonyme de « vérification indépendante »

**** Pour la production de stocks ne portant pas sur des SAO

***** La Banque mondiale a fait savoir que 179,3 TM de CTC avaient été livrées par un fournisseur muni d'une autorisation et que les achats de ce fournisseur ne seront pas enregistrés en tant que ventes à l'usage de la consommation au niveau du producteur. Toutefois, le système d'autorisation couvrant également les fournisseurs fournit des données enregistrées qui concordent au niveau du fournisseur et du consommateur.

6. En dépit des informations fournies principalement satisfaisantes, le Secrétariat doit souligner que le rapport communiqué ne répond pas aux exigences concernant les rapports de vérification. Le souci majeur du Secrétariat est que ces vérifications n'ont pas été indépendantes ; l'importance d'avoir un contrôleur indépendant conduisant les opérations en plus du contrôle exercé par différentes parties prenantes a été démontrée à plusieurs reprises, et en Chine pas moins qu'ailleurs. Le Secrétariat a noté également que toutes les entreprises pertinentes n'avaient pas fait l'objet d'une visite et qu'à la place certaines informations reposent sur des observations indirectes telles que les autorisations et les rapports faits par les entreprises. Les informations étayant les raisons pour lesquelles les entreprises ont fait l'objet d'une visite et quand et comment ces entreprises ont été sélectionnées et les raisons pour lesquelles la vérification peut être considérée comme étant indépendante sont absentes du rapport de vérification. En revanche, la vérification entreprise apparaît clairement comme un effort honnête et sérieux de la part de la Banque mondiale et du FECO pour obtenir une image exacte de la situation dans les secteurs de la production et de la consommation de CTC.

7. Le Secrétariat a pris note que la Banque mondiale avait communiqué d'excellents rapports de vérification concernant les PA I, PAII et la production de CTC pour toutes les années allant jusqu'à 2009 comprise, assurant que les réductions convenues dans la consommation et la production avaient eu lieu et que les capacités de fabrication concernées avaient été converties ou démantelées. L'Accord prévoit une vérification indépendante et la dernière année de l'Accord étant 2010, il n'est pas certain qu'un rapport complet de vérification sera demandé l'année suivant la dernière année du projet. Alors que la vérification ne peut pas être catégorisée comme indépendante et présente certains défauts, le Secrétariat a toutefois l'idée que celle-ci est suffisamment élaborée pour donner confiance dans le fait que la production et la consommation en Chine est restée dans les limites prévues pour l'année 2010.

Recommandation

8. Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note du rapport soumis par la Banque mondiale au nom du gouvernement de la Chine et de décider :

- (a) D'accepter le rapport fourni par la Banque mondiale comme étant suffisant pour 2010 ;

Ou bien

- (b) De demander à la Banque mondiale de fournir une vérification indépendante sur la consommation et la production de l'année 2010 qui, au minimum, vérifierait l'organisation du système de contrôle et la qualité des informations fournies par celui-ci et ferait des visites sur place des entreprises importantes n'ayant pas encore fait l'objet d'une visite et d'un échantillon de celles visitées afin de rassembler les données nécessaires pour le rapport de vérification, et de soumettre le rapport correspondant au plus tard huit semaines avant la 67^e réunion du Comité exécutif.

Rapport périodique sur le projet mondial de remplacement des refroidisseurs (Chine, Inde, Indonésie, Jordanie, Malaisie, Philippines et Tunisie) (Banque mondiale)

9. La Banque mondiale a présenté à la 65^e réunion un rapport sur le « Projet mondial de remplacement des refroidisseurs » de la Banque mondiale approuvé à la 47^e réunion. Le projet avait suggéré un cofinancement émanant de sources diverses telles que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les crédits carbone et autres sources. Le Secrétariat a précédemment informé le Comité exécutif à ses 56^e, 59^e et 62^e réunions de l'avancement du projet mondial sur les refroidisseurs ainsi que de plusieurs autres projets de remplacement de refroidisseurs approuvés en même temps pour le PNUD et l'ONUDI. Le Secrétariat avait fourni auparavant des questionnaires ayant conduit à la remise de rapports périodiques sur les refroidisseurs à la 56^e réunion et avait actualisé ces questionnaires s'il y avait lieu. La Banque mondiale avait soumis le rapport périodique dans le cadre de l'un des ces questionnaires. Le PNUD a donné des informations sur les progrès concernant ses projets au Brésil, en Colombie, à Cuba et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que volet de son rapport périodique général. Le rapport périodique de l'ONUDI contenait également des informations ; cette organisation est responsable de projets en République arabe syrienne, en Europe de l'Est, et, avec des donateurs bilatéraux, en Afrique. Le Tableau 1 offre un récapitulatif de l'état du projet mondial de remplacement des refroidisseurs.

Tableau 1: Récapitulatif de l'état du projet mondial de remplacement des refroidisseurs

Pays	Inde	Philippines	Indonésie	Jordanie
Financement MLF (\$US)	1 000 000	1 000 000	100 000	1 000 000
Cofinancement (\$US)	12 150 000	8 600 000	23 300 000	-
Sources	FEM, MDP	FEM, MDP/KfW	FEM, prêt concessionnel	
Refrigerateur identifié	440	250	160	17 (+3)
Refrigerateur remplacé	0	0	0	4 (+3)
Observations	Les revenus du MDP estimé fluctuent ; 25 refroidisseurs à base de CFC en cours d'étude, un plus grand nombre recensé. Des refroidisseurs HCFC identifiés devant être remplacés dans le cadre de volets de financement ne dépendant pas du MLF	Prêt concessionnel accepté par la Banque mondiale en juin 2010 ; deux contrats signés		Demande de financement rétroactif/ financement en cas de remplacement dû à un déménagement vers un autre local

10. En dépit des efforts considérables de cofinancement, il semble évident que l'impact dans les pays en termes de pré conversions ou de remplacement est jusqu'à présent très limité. Un certain nombre de refroidisseurs ont été remplacés sans que cela soit en relation directe avec les efforts du projet. Tandis que du fait de la longue durée de fonctionnement des refroidisseurs qui peut aller au-delà de 30 ans, il est certain que de nombreux refroidisseurs à base de CFC continueront à être candidats au remplacement, les efforts de préparation et la conception complexe du cofinancement semblent avoir considérablement retardé les projets.

11. La Banque mondiale a informé le Secrétariat dans sa lettre de communication du besoin de conseil sur la façon de procéder pour la mise en œuvre de deux projets :

- (a) En Jordanie, le propriétaire d'un bâtiment « Housing bank » a remplacé trois refroidisseurs en mai 2005, six mois avant l'approbation du projet. Le gouvernement de la Jordanie demande si ce propriétaire pourrait recevoir une compensation dans le cadre du projet, étant donné que l'institution a remplacé ses refroidisseurs en avance, faisant preuve de bonne volonté. Le Comité exécutif devra examiner si le financement rétroactif peut s'appliquer à des activités de remplacement de refroidisseur ;
- (b) En Jordanie, la construction d'un nouvel aéroport international à Amman a coïncidé avec le projet de remplacement des refroidisseurs. Bien que le propriétaire ait été en mesure de bénéficier du soutien du Fonds multilatéral pour remplacer quatre des refroidisseurs dans le terminal existant par des modèles à meilleur rendement énergétique et sans CFC, il existe toujours quatre refroidisseurs à base de CFC en service dans le terminal existant qui n'ont pas encore été remplacés. Les nouveaux refroidisseurs remplaceront la fonction des refroidisseurs existants, mais seront installés dans le nouveau terminal. Le gouvernement de la Jordanie propose donc de fournir un financement partiel au propriétaire pour acheter de nouveaux refroidisseurs afin de remplacer ceux existants, une fois que ceux-ci seront hors service du fait de la fermeture de l'aéroport ; et
- (c) La Banque mondiale a reçu le 14 septembre 2011 une lettre du partenaire de projet en Argentine, le ministère de l'Industrie, exprimant le désir d'avoir le soutien de la Banque pour convertir l'ensemble du secteur des refroidisseurs pour passer de refroidisseurs à base de CFC à des refroidisseurs sans CFC dans le cadre du projet mondial de remplacement des refroidisseurs de la Banque mondiale. Cette conversion s'appuierait sur le volet en cours du plan d'élimination national des SAO sur les refroidisseurs qui doit s'achever en décembre de cette année. Initialement, sept pays étaient envisagés pour participer au projet mondial sur les refroidisseurs, dont trois, la Chine, la Malaisie, et la Tunisie, ont choisi de ne pas participer. L'idée serait de considérer l'Argentine comme une remplaçante de l'un des bénéficiaires et de lui allouer une aide de 1 million \$US conformément à ce qu'ont reçu les quatre autres pays. Toutes les conditions applicables au projet mondial de remplacement des refroidisseurs conformément aux décisions 46/33 et 47/26 s'appliqueraient à un nouveau volet pour l'Argentine.

12. Les projets sur les refroidisseurs avaient pour but de faciliter l'identification de sources de cofinancement pour permettre la conversion ou le remplacement de refroidisseurs contenant du CFC qui n'étaient pas éligibles à un soutien financier dans le cadre du Fonds multilatéral. Le financement rétroactif d'un refroidisseur en Jordanie et le remplacement de quatre refroidisseurs à la suite de la construction d'un terminal évoquent l'idée de cavaliers seuls et ne semblent pas correspondre aux intentions du projet sur les refroidisseurs. Par conséquent, le Secrétariat n'est pas en faveur du financement ni du remplacement. Le Secrétariat soutient intégralement la demande de l'Argentine à participer au projet mondial de démonstration sur les refroidisseurs.

Recommandation du Secrétariat

13. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- (a) Prendre note de la présentation du rapport périodique sur le « Projet mondial de remplacement des refroidisseurs » de la Banque mondiale ;
- (b) Et d'accepter ou non :
 - (i) L'autorisation de financement rétroactif d'une activité liée aux refroidisseurs de la « Housing bank » en Jordanie ;
 - (ii) L'autorisation de soutien financier par le biais du projet mondial sur les refroidisseurs pour le remplacement d'un refroidisseur à base de CFC dans l'aéroport d'Amman après sa mise hors service ;
 - (iii) L'inclusion de l'Argentine en tant qu'un des pays bénéficiaires dans le cadre du projet mondial sur les refroidisseurs, aux conditions similaires à celles spécifiées dans les décisions 46/33 et 47/26 ;
- (c) De demander au PNUD et à l'ONUDI de soumettre à la 66^e réunion des rapports périodiques concernant la mise en œuvre de projets qui ne sont pas encore achevés, comprenant pour chacune de leurs activités des informations sur le cofinancement obtenu, les refroidisseurs restants et les refroidisseurs convertis.
